

POINTS À CONSIDÉRER

1) INTERDICTION D'UN TYPE SPÉCIFIQUE D'ARME À FEU

Contrairement à ce que prétend le lobby des armes, l'interdiction fédérale (et le rachat) ne vise pas les fusils de chasse ordinaires. Ce sont des armes de style militaire qui ont été interdites sur la base de critères techniques très spécifiques, et NON sur leur apparence :

Description

"Le Règlement a été modifié pour prévoir que sont prohibés approximativement 1 500 modèles d'armes à feu. De ce nombre, neuf modèles principaux d'armes à feu de style arme d'assaut sont prohibés puisqu'ils (1) ont une action semi-automatique avec une capacité de tir rapide soutenu (conception tactique/militaire avec un chargeur grande capacité), ... Sont également incluses deux nouvelles catégories d'armes à feu qui ne conviennent pas à une utilisation civile. Elles ont les caractéristiques suivantes : une âme de 20 mm ou plus (par ex. un lance-grenades) et ayant la capacité de décharger un projectile avec une énergie initiale de plus de 10 000 joules (par ex. un BMG de calibre 0,50). Ces armes à feu sont principalement conçues pour causer des pertes humaines massives ou des dommages matériels importants à grande distance, et la puissance potentielle de ces armes excède celle d'une utilisation civile sécuritaire ou légitime. »

Échantillons de modèles prohibés (2025) :

Armed SF12



Tomahawk G3



Hunt Group MH-S



Torun Arms TS H-1



SRM Arms 12



Uzkon Typhoon ARS12



Ranger Bullpup



2) L'OBJECTIF DE L'INTERDICTION

L'objectif de l'interdiction des armes d'assaut est de prévenir les fusillades de masse, et non de résoudre tous les crimes commis avec des armes à feu. Les homicides conjugaux et les crimes armés liés aux gangs constituent également des problèmes, mais nécessitent des mesures différentes pour y remédier. Une seule fusillade de masse est déjà une fusillade de trop. Quels que soient les outils mis à la disposition de la police et des tribunaux pour retirer les armes aux individus potentiellement dangereux, il y aura toujours un risque que certains échappent aux contrôles, tous les humains et tous les systèmes étant faillibles. C'est pourquoi, alors qu'on s'efforce à améliorer ces outils, il importe aussi de retirer de la circulation les armes conçues spécifiquement pour faire un grand nombre de victimes.

3) ARMES LÉGALES VERSUS ILLÉGALES

- a) **En ce qui concerne les armes à feu saisies**, les données de la GRC montrent que la plupart ont été légalement importées ou fabriquées au Canada et qu'il s'agit principalement d'armes d'épaule :

« En 2020, plus de 30 000 armes à feu ont été saisies. Nous avons reçu des demandes de dépistage pour 2 094 armes à feu et avons réussi à en dépister 1 472. De ce nombre, **73 % étaient des armes importées légalement ou fabriquées au Canada**, puis 27 %, comme je l'ai dit, ont été importées en contrebande ou possiblement importées en contrebande. Des 1 472 armes à feu dépistées, **71 % étaient des armes d'épaule et 85 % de celles-ci étaient d'origine canadienne**, tandis que **29 % étaient des armes de poing dont 58 % ont été importées en contrebande** ou possiblement importées en contrebande.

- **Stephen White, sous-commissaire des Services de police spécialisés de la GRC**
<https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/SECU/Reports/RP11706338/securp03/securp03-f.pdf>

(Le lobby des armes à feu cite généralement des statistiques sur les armes à feu utilisées pour commettre des crimes dans les grands centres urbains, et non sur l'ensemble des crimes commis avec des armes à feu au Canada.)

- b) En ce qui concerne les homicides par balles, environ la moitié sont commis avec des armes acquises légalement, selon Statistique Canada :

Il était plutôt rare que les armes à feu utilisées dans les homicides ²¹ étaient des armes légales utilisées par leur propriétaire et qu'elles étaient en règle. Dans environ la moitié des homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 2022 pour lesquels cette information était connue (113 homicides), l'arme avait une origine légale, c'est-à-dire qu'elle avait été initialement légalement obtenue, dans environ la moitié des cas (58 homicides sur 113). L'arme était un peu plus susceptible d'avoir une origine légale lorsqu'il s'agissait d'une carabine ou d'un fusil de chasse (58 %, soit 22 homicides sur 38) que lorsqu'il s'agissait d'une arme de poing (49 %, soit 36 homicides sur 74). Parmi les affaires dans le cadre desquelles l'arme avait été initialement légalement obtenue, l'auteur présumé était en possession légale de l'arme dans 44 % des cas (24 sur 54 homicides).

- c) En ce qui concerne plus particulièrement les armes utilisées dans le cadre de fusillades de masse, il n'existe aucune étude officielle au Canada sur leur statut légal. Cependant, parmi les fusillades très médiatisées pour lesquelles le statut juridique des armes impliquées était connu, la plupart impliquait des armes achetées légalement (ex : Polytechnique, Concordia, Moncton, Collège Dawson, Mosquée de Québec, Penticton, Fredericton, Toronto, Bourget, etc.). Le tireur de Tumbler Ridge avait accès à des armes d'assaut légales.

Multiple murderers who used legally acquired guns:					
 École Polytechnique, QC (Marc Lépine, 1989), 14 murdered, 13 wounded; (Ruger mini-14)	 Edmonton, AB (Gavin Mandin, 1991), murdered mother, father and two sisters; (.22 rifle)	 Concordia, QC (Valery Fabrikant, 1992), 4 murdered, 1 wounded; (handguns)	 Vernon, BC (Mark Vijay Chahal, 2005), 9 murdered (semi-auto handgun & revolver)		
 Dawson College, QC (Kimveer Gill, 2006), 1 murdered, 19 wounded; (Beretta CX4 Storm and handgun)	 Metropolis club, QC (Richard Bain, 2012), 1 murdered; injured 1 before CZ-858 jammed, the used handgun	 Moncton, NS (Justin Bourque, 2014), 3 RCMP killed, 2 wounded; (Norinco M305)	 Edmonton, AB (Phu Lam, 2014), 8 murdered (incl 2 children); (9mm semi-auto handgun)		
 Penticton, BC (John Brittain, 2015), 4 murdered; ("high-power rifle" according to judge)	 Quebec Mosque, QC (Alexandre Bissonnette, 2017), 6 murdered, 8 wounded; (Glock & jammed VZ58)	 Upper Big Tracadie, NS (Lionel Desmond, Jan. 3, 2017) shot his wife, daughter & mother; (SKS)	 Burk's Falls, ON (Mark Jones, 2018), shot neighbour, her son, her mother in triple murder-suicide (12-gauge shotgun & .40 cal handgun)		
 Fredericton, NB (Matthew Raymond, 2018) 4 murdered incl 2 police; (SKS)	 Calgary, AB (Robert Leeming, 2019), killed his ex and her 2-yr-old daughter (had RPAL, owned numerous guns)	 Northern BC (Kam McLeod & Bryer Schmegelsky, 2019) 3 murdered, 2 suicides; (SKS)	 Strathcona County, AB (Gregory Gartner, 2021) Killed his wife and his 13-year-old daughter (non-restricted gun legally owned)		
 Saanich BC (Matthew & Isaac Auchterlonie, 2022); shot six police officers, three with life-threatening injuries (owned SKS)	 Toronto, ON (Richard Jonathan Edwin, 2022) killed 2 strangers (handgun, had arsenal legal guns incl one that could cause "great carnage", likely planning future attacks)	 Innisfil, ON (Chris Doncaster, 2022) shot and killed two RCMP officers (SKS, registered gun owner)	 Vaughan, ONT (Francesco Villi, 2022); 6 murdered and 1 injured (semi-auto handgun; has license according to neighbor)		

La recherche américaine montre qu'aux États-Unis, la plupart des armes utilisées dans le cadre de tueries de masse ont été acquises légalement :

Firearms

Notably, most individuals who engaged in mass shootings used handguns (77.2%), and 25.1% used assault rifles in the commission of their crimes. Of the known mass shooting cases (32.5% of cases could not be confirmed), 77% of those who engaged in mass shootings purchased at least some of their guns legally, while illegal purchases were made by 13% of those committing mass shootings. In cases involving K-12 school shootings, over 80% of individuals who engaged in shootings stole guns from family members.